

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE RETARD DANS LE PAIEMENT DES PENSIONS AUX VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS—LES MESURES POUR RÉMÉDIER À LA SITUATION

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants. Mes collègues ont décidé que cette question serait posée la première aujourd'hui afin d'indiquer que nous souhaitons voir déposer au plus vite un projet de loi intéressant les anciens combattants et leurs familles.

Quantité de veuves vont devoir attendre quatre, cinq ou même six ans avant de recevoir une pension à laquelle elles ont droit depuis l'adoption d'une loi par le Parlement en juillet dernier. C'est pourquoi j'aimerais que le ministre nous dise quand il compte déposer un projet de loi qui supprimera ou raccourcira la période de mise en application progressive de la loi en question?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale et ministre suppléant des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je suis touché de l'intérêt que le député de Winnipeg-Nord-Centre porte aux anciens combattants. Je tiens à assurer les députés que je pense tout comme eux qu'il est possible d'apporter certaines améliorations au régime des pensions et à dire au député que j'étudie actuellement cette question avec les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants. Nous devons nous réunir la semaine prochaine avec des responsables de la Légion afin de connaître les mesures qu'ils souhaiteraient voir prises en priorité.

Il est probable que nous aborderons les trois points suivants: le raccourcissement de la période de mise en application progressive des dispositions relatives aux pensions des veuves de guerre étalée sur six ans et demi et moins; l'augmentation du taux unique pour les pensionnés de moins de 65 ans fixé par la loi sur les anciens combattants; l'extension du régime des pensions de vieillesse des anciens combattants aux bénéficiaires de pensions d'anciens combattants. Ces trois points seront discutés lors des deux rencontres de la semaine prochaine. Je tiens à dire au député que je ferai mon possible pour déposer au plus vite un projet de loi à la Chambre à condition, bien entendu, que nos moyens financiers nous le permettent.

LE RAJUSTEMENT DU TAUX DES PRESTATIONS

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je me réjouis d'apprendre que des réunions se tiendront et que l'on s'intéresse à ces questions. J'aimerais également demander au ministre des Affaires des anciens combattants de mettre à l'ordre du jour de ces réunions le rajustement du taux de base de 100 p. 100 de la pension d'invalidité afin qu'elle s'aligne automatiquement sur le salaire net moyen des cinq catégories de fonctionnaires définies en 1972. Pourrait-il également envisager une révision du montant des allocations versées aux anciens prisonniers de guerre?

Questions orales

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale et ministre suppléant des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je tiens à rassurer le député. Nous étudierons ces deux questions, outre celles que j'ai déjà indiquées. J'apprécie la collaboration des députés chaque fois que nous déposons un projet de loi à la Chambre. Je suis certain que les députés n'auront aucune raison d'être déçus des mesures que nous prendrons en faveur des anciens combattants. Le gouvernement ne les oublie jamais.

• (1430)

M. Knowles: Madame le Président, puis-je demander au ministre suppléant de rappeler à ses collègues, lorsqu'il présentera des instances au cabinet, que les Canadiens dont il est question n'ont pas marchandé leurs services au moment où ils ont été appelés à servir leur pays et que pas plus ces anciens combattants que leurs survivants ne devraient être soumis à la politique dite de restriction.

M. Lamontagne: Madame le Président, à en juger par la façon dont le gouvernement a traité les anciens combattants, je doute qu'il y ait eu un seul membre du cabinet, un seul député ou ancien membre du cabinet, qui ait jamais ménagé ses efforts pour tenter d'améliorer le sort de nos anciens combattants.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CORPORATIONS

L'ENQUÊTE SUR L'ACQUISITION DE PETROFINA

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle découle des bénéfices que certains initiés auraient réalisés à l'occasion de l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada. Le ministre vient d'entendre son voisin de pupitre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, déclarer que le ministère de la Consommation et des Corporations mène une enquête sur cette affaire. A quelle date cette enquête a-t-elle été instituée? Sous l'empire de quelle loi est-elle menée? Et quel est le mandat des enquêteurs?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je pense que le député n'a pas bien compris ce que mon collègue a dit.

M. Hnatyshyn: Personne ne le comprend jamais.

M. Ouellet: Ce que je peux confirmer, cependant, c'est qu'à la requête de mon collègue, les fonctionnaires de mon ministère ont entrepris de confronter les modalités de l'acquisition avec les dispositions de la loi sur les corporations commerciales canadiennes. Je me ferai un plaisir de communiquer à la Chambre les conclusions de l'enquête que feront mes collaborateurs à propos de cette allégation.